Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 31 (1994)

Heft: 1173

Artikel: Un secrétaire d'État...: les villes suisses tentées par l'immédiateté

fédérale

Autor: Gavillet, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009473

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

UN SECRÉTAIRE D'ÉTAT...

Les villes suisses tentées par l'immédiateté fédérale

VILLE ET CAMPAGNE

Le graphique ci-dessous montre bien l'évolution de la population en région urbaine et en région rurale. Il v a certes eu transfert de l'une à l'autre, mais aussi changement de la définition des régions en fonction de l'évolution de la population. Ainsi, une partie des régions considérées comme rurales en 1930 sont devenues urbaines au fil des ans. (Graphique DP; source: Annuaire statistique de la

POPULATION RÉSIDENTE EN SUISSE

1950

1960

Suisse.)

(EN MILLIONS)

1941

1930

(ag) Lorsque Yvette Jaggi et René Longet demandèrent que soit nommé un secrétaire d'Etat fédéral, chargé de régler de manière directe avec les représentants des villes les problèmes spécifiques des agglomérations urbaines, on put croire à un ballon d'essai poussé par la vaudaire. La récente assemblée de l'Union des villes suisses a donné à cette revendication une portée nationale. Il faut la prendre au sérieux: elle révèle la difficulté ou l'incapacité des cantons à proposer une autre politique.

Les particularités citadines

régions urbaines

régions rurales

1970

Les villes suisses peuvent évidemment revendiquer leur poids numérique. Le renforcement urbain se poursuit, mais il est ambi-

> valent, étant aussi centrifuge. Les communes qui représentent le cœur historique connaissent une stagnation de leur population profit des communes périphériques. Il y a à la fois concentration et dilution. Le problème est donc celui des agglomérations plutôt que celui des cités chefs-lieux.

Première difficulté: les agglomérations ont connu des traitements politiques différents. Zurich a opéré d'importantes fusions périurbaines, mais Lausanne ne s'est pas décloisonnée; elle compte 130 000 habitants et le «grand Lausanne» 250 000. D'où une question de représentativité légitime. Qui est autorisé à parler au nom des agglomérations ?

Les villes connaissent en leur sein des distorsions démographiques. Le président de la ville de Zurich Joseph Estermann l'a souligné. Sur l'ensemble des ménages zurichois plus de 50% sont le ménage d'une personne seule; les rentiers AVS y représentent le 20% de la population, soit presque le double du chiffre moyen. Mais les marginaux ou les toxicomanes se concentrent aussi en ville. Il y a distorsion démographique et signes de désintégration sociale.

Il faudrait citer aussi l'importance pour les villes des transports publics, non subventionnés s'ils n'ont pas un caractère régional. Il y a par exemple disproportion entre l'investissement en faveur de la Basse-Engadine, le tunnel de la Vereina manifestant une solidarité confédérale sympathique, et l'absence d'une prise en compte du transport urbain qui touche chaque jour des millions de personnes. L'amplificateur zurichois déformant pèse certainement sur la politique fédérale; mais les problèmes urbains n'en sont pas abordés franchement pour autant. Les villes disposent d'un mégaphone, mais pas d'un lobby.

Les villes rêvent dès lors de réformes institutionnelles qui renforcent leur pouvoir. Elles deviendraient partenaires de l'autorité fédérale. La centralisation en serait accélérée sous la poussée des revendications urbaines. Le programme développé par Joseph Estermann, tel que rapporté le 3 juin par la correspondante de la Neue Zürcher Zeitung, mérite d'être relevé. Représentation des villes au Conseil des Etats, un secrétaire d'Etat fédéral aux affaires urbaines, relations directes des villes à l'Etat central, garantie par la constitution fédérale de l'autonomie des villes afin de les protéger contre l'arbitraire cantonal, principes d'une péréquation financière à l'intérieur des cantons fixés par la Confédération, police fédérale urbaine!

Un tel programme a peu de chances de passer en l'état dans les faits. Mais il est certain aussi qu'à l'occasion du 150° anniversaire de la Constitution, dans l'ambiance fin de siècle et de millénaire, on va assister à un large brassage d'idées et que les propositions d'Estermann, irréalistes aujourd'hui, apparaîtront dans un nouveau contexte sérieuses et dignes d'examen.

La politique extérieure cantonale

Le président de la ville de Bienne, Hans Stöckli, a ouvert des pistes originales. Les villes doivent apprendre, a-t-il souligné, à mener une véritable «politique extérieure» avec leurs partenaires, les communes de l'agglomération, le canton et la Confédération.

Mais cette diplomatie, se substituant aux seuls rêves de compétences administratives nouvelles, devrait être d'abord le fait des cantons. Ils demeurent embourbés encore dans des schémas de rapports hiérarchiques et bureaucratiques. Sur ce terrain ils seront un jour perdants, coincés entre la dynamique de l'Etat central et la volonté des villes de passer par-dessus leurs têtes, rêvant d'immédiateté fédérale.

Sauront-ils reprendre l'initiative et créer le cadrage institutionnel d'une politique extérieure au service de la collaboration intercommunale et intercantonale? Le temps presse.

Domaine public nº 1173 – 9.6.94